

Traits d'union

NUMÉRO
223

MARS-AVRIL 2011

EN APPUI AUX LOCK-OUTÉS DE US STEEL 15 heures de route et une manif!

Avant même le lever du soleil, le samedi 29 janvier, une cinquantaine de Métallos ont entrepris un long périple qui les a menés jusqu'à Hamilton en autobus pour aller manifester en appui aux 900 lock-outés de la section locale 1005, dans la rue depuis novembre dernier.

«Votre bataille, c'est notre bataille au Québec, c'est la bataille des travailleurs à travers le Canada. Partout,

nos régimes de retraite sont attaqués. Les Métallos du District 5 sont avec vous!», a lancé l'adjoint au directeur québécois, Guy Farrell lors du rallye qui a réuni plus de 10000 manifestants en provenance de plusieurs syndicats et groupes sociaux à Hamilton.

Un des principaux enjeux du conflit de travail réside dans le maintien du régime de retraite à prestations déterminées. La compagnie



DANIEL MALLETTE

Les couleurs du District 5 étaient bien visibles dans la manifestation.

souhaite en effet sabrer dans le régime de retraite pour les nouveaux travailleurs et mettre fin à l'indexation des rentes des 9000 retraités.

En 2007, US Steel s'était engagée, en achetant l'aciérie appartenant à la compagnie canadienne Stelco, à maintenir les emplois, la production et l'intégrité du régime de retraite. Ces engagements ont été honteusement reniés par la compagnie qui a depuis sabré 2200 emplois et tente aujourd'hui de mettre la hache dans le régime de retraite.



Guy Farrell, l'adjoint au directeur québécois, a expliqué aux médias l'importance de soutenir les lock-outés.



CLÉMENT ALLARD

Un millier de métallos ont manifesté le 18 novembre à Québec.

Demi-victoire pour le 8922

Victoire! À la suite de la manifestation devant le parlement à Québec en novembre dernier, le gouvernement est prêt à augmenter la durée de validité du permis de trois ans à cinq ans et à en diminuer le coût de 20\$ par année. Malheureusement, le gouvernement entend cependant imposer une nouvelle vérification au coût de 18\$ par année. Les membres du conseil d'administration du Bureau de la sécurité privé se sont prononcés unanimement contre cette nouvelle vérification par le biais du Système automatisé de renseignements criminels (SARC). Une rencontre a été demandée avec le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, mais elle tarde à venir. Le permis coûte pour le moment 140\$ la première année et 80\$ pour les deux années suivantes, à part les taxes et l'indexation au coût de la vie.

UN BUDGET ÉQUITABLE
UNE QUESTION DE
CHOIX

**Le 12 mars,
j'y serai!**

MANIFESTATION NATIONALE

**RASSEMBLEMENT À 12 H
PLACE DU CANADA À MONTRÉAL**



CALENDRIER

Activités de formation

Mars

Dossier du grief
9 au 11 à Brossard

Délégués et déléguées
15 au 17 à Sherbrooke

Enquête d'accident
16 au 18 à Brossard

Comprendre pour agir en assurances collectives
22 au 24 à Ste-Thérèse

Résolution de conflits
21 et 22 à Brossard

Avril

Introduction à la santé sécurité au travail
4 au 6 à Brossard
13 au 15 à Québec

L'action politique: un engagement citoyen permanent
6 au 8 à Québec

La négociation collective
6 au 8 à Montréal

Délégués et déléguées
12 au 14 à Sep-Îles
19 au 21 à Val-d'Or
27 au 29 à Montréal

Rencontre des correspondants
13 au 15 à Montréal

Les finances de la section locale
18 et 19 à Brossard

L'information dans ma section locale
27 au 29 à Montréal

Dates importantes

Journée internationale des femmes
8 mars

Jour de deuil national
28 avril

BIENVENUE! aux nouveaux membres de:

- Les taxis 800 de Rimouski
- Gamma, Murs et Femêtres International
- Sodem inc.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Décès tragique chez Franklin Empire

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès du confrère Angel Linares, membre de la section locale 7625 des Métallos. L'homme âgé d'une cinquantaine d'années est décédé alors qu'il conduisait un chariot élévateur debout, chez Franklin Empire à Montréal. En embarquant dans le camion pour le décharger, celui-ci a avancé, faisant basculer le chariot élévateur sur M. Linares, pour qui l'accident a été fatal. Les Métallos ont demandé de participer avec les deux inspecteurs de la CSST à la mise sur pied d'une procédure sécuritaire lors du déchargement des camions. Personne ne devrait perdre la vie au travail. Offrons nos plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de travail de M. Linares.

Contestation systématique chez Arcelor-Mittal Mines Canada

La direction d'ArcelorMittal Mines Canada a perdu récemment cinq causes devant la Commission des lésions professionnelles. Le représentant syndical Nicolas Lapiere, qui a plaidé chacune de ces causes, constate que «cette compagnie conteste tout, systématiquement, même quand le dossier est évident». C'est d'ailleurs le cas d'un travailleur de Fermont (SL 5778) qui s'est blessé au dos lorsque la nacelle dans laquelle il était s'est cognée au sol, forçant son évacuation en ambulance étant donné l'engourdissement de ses membres inférieurs. L'accident de travail a finalement été reconnu. Cela a aussi été le cas d'un autre travailleur de Fermont qui s'est blessé chez lui une nouvelle fois au genou, après avoir déchiré son ligament croisé au travail. Le Syndicat a aussi réussi à faire renverser par la CLP la décision de la CSST dans le cas d'un autre travailleur de Fermont (SL 5778) qui a subi une «rechute récidive aggravation» de son syndrome douloureux chronique thoracique. Une électricienne qui travaille l'usine de bouletage de Port-Cartier (SL 8664) a quant à elle vu sa blessure au dos, infligée en manipulant un escabeau, reconnue par la CLP, tout comme un de ses collègues de la même section locale qui s'était infligé une hernie discale en tirant une chaîne.



DANIEL MALLETTE

EN BREF

Une autre agence de sécurité délinquante

Le Syndicat a déposé une plainte à la CRT en février parce que l'agence de sécurité Gentel, de Sherbrooke, ne lui versait pas les cotisations prélevées auprès des travailleurs pour le dernier trimestre de 2010. La CRT a ordonné à l'employeur de payer sur le champ, sans quoi les actifs de l'entreprise pourraient être saisis. Environ 250 métallos travaillent pour cette agence. Échaudé après avoir perdu des centaines de milliers de dollars en cotisations impayées lors des faillites de BCIA et sécurité Cartier, le Syndicat a pris les devants en déposant sa plainte rapidement.

DÉCISIONS

Importante victoire en Cour d'appel

En 2004 et 2005, la compagnie à numéro qui avait racheté la Dominion Bridge à Lachine a licencié 66 travailleurs sans leur donner le préavis de 8 semaines prévu par les normes du travail. La convention exigeait uniquement un préavis d'une semaine. Or, les dispositions d'une convention collective ne peuvent être moins avantageuses que les normes minimales du travail, si c'est le cas, la LNT s'applique automatiquement. L'arbitre a accepté le grief pour que les travailleurs se voient payer une compensation pour les semaines de préavis manquantes, mais la Cour supérieure a renversé cette décision. Le Syndicat a finalement eu gain de cause en appel et les travailleurs auront droit à une compensation équivalente au salaire normal qui aurait dû être versé pendant la période de préavis.

Caméras illégales

Le Syndicat des Métallos a réussi à faire déclarer illégales trois caméras installées par le fabricant de pylônes électriques Fabrinet, de Drummondville. Le système permettait à l'employeur de surveiller les travailleurs pendant tout leur quart de travail, y compris aux toilettes. L'employeur arguait qu'il visait à protéger trois nouvelles machines dispendieuses et à empêcher les vols dans le stationnement. Il a cependant été démontré que ces motifs ne justifiaient pas l'installation des caméras. L'arbitre a donné raison au Syndicat et ordonné le retrait des caméras.

Du mouvement aux Métallos



Nathalie Lapointe

Un brassage de cartes s'est effectué cet hiver au sein de l'équipe des représentants du Syndicat des Métallos. Tout d'abord, Nathalie Lapointe s'est jointe à l'équipe en janvier. Elle provient de la section locale composée 1976, qui représente des membres à travers le Canada, où elle a acquis une solide expérience syndicale, notamment sur

les dossiers relevant du code fédéral. Elle est affectée au bureau régional de Montréal.

Par ailleurs, Dominic Lemieux quitte le bureau de Montréal le 1^{er} mars pour donner le service dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi qu'à Chibougamau. Benoît Boulet quitte lui aussi le bureau de Montréal pour retourner dans la région de Québec, où il a déjà donné le service. Ils feront tous deux partie de l'équipe du coordonnateur Réal Valiquette. Stéphane Néron prendra quant à lui le chemin inverse, pour être affecté au bureau de Montréal. Ces nouvelles affectations sont entrées en vigueur le 1^{er} mars.

EN BREF

La fin d'un programme novateur

Un programme novateur a pris fin en décembre dernier pour les travailleurs de l'accréditation du Centre de Revêtement des Cuves de l'usine RioTinto Alcan d'Alma (SL 9490). Un fonds de formation avait été créé en 2004 pour palier à une période de mises à pied temporaires de ces travailleuses et travailleurs. Il avait été convenu que l'employeur dépose un montant de 5,35 \$ par heure pour créer ce fonds devant servir à payer des formations et des programmes de soutien financier, pour prendre le relais de l'assurance-emploi une fois la période de prestations terminée. Ce programme, qui constituait une première au Québec et dont on a fait l'éloge, aura permis à chacun des participants d'obtenir un diplôme de secondaire V et diverses spécialisations, visant à améliorer leur employabilité.

Le bureau de Rouyn-Noranda déménage au:

201, rue du Terminus Ouest
bureau 2200
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2P7

Tel: 819 762-3001

Sans frais: 1-866 698-5305



Des emplois de qualité : un avantage régional

La sous-traitance et les abolitions de postes chez RioTinto Alcan à Alma privent l'économie du Lac Saint-Jean d'au moins 7,4 millions de dollars par année. Voilà le message lancé par le Syndicat des travailleurs de l'aluminium d'Alma (STAA) et le directeur québécois des Métallos lors d'une conférence de presse tenue en janvier à Alma.

Au cours de la dernière année, près de 70 emplois ont été cédés à la sous-traitance à l'usine, ce qui se traduit par un manque à gagner en salaires de 1,7 million de dollars, soit la différence de taux horaire. Cela vient s'ajouter à l'abolition de 76 postes, équivalant à une masse salariale de 5,7 millions de dollars.

«Il y avait une sorte de pacte entre RioTinto Alcan, la société québécoise et les gens de la région: 'On vous permet d'avoir de l'électricité bon marché, même à rabais, et vous donnez des bons emplois aux gens d'ici.' Il ne faudrait pas que



L'exécutif du STAA et la direction des Métallos.

RioTinto prenne ce principe à la légère», a déclaré Daniel Roy.

À la veille des négociations, le syndicat redoute le recours accru à la sous-traitance. «C'est autant de dépenses en moins dans l'économie régionale, dans les commerces du coin. Cela veut dire moins d'achats de maisons et moins de jeunes qui restent ici pour s'établir», a déploré le président du STAA, Marc Maltais. Dans de récents discours, la chef de direction de RioTinto Alcan, Jacynthe Côté, avait d'ailleurs vanté la rentabilité des alumineries de la région. «Transformer de bons postes syndiqués en emplois à rabais, c'est injustifiable de la part d'une entreprise qui fait de bons profits, grâce à notre énergie», a conclu Daniel Roy.



DANIEL MALLETTE

Journée d'action pour le Mexique

Des dizaines de manifestants ont bravé le froid le 15 février dernier pour manifester devant le consulat du Mexique à Montréal pour protester contre la répression dont fait preuve le gouvernement mexicain à l'égard des travailleurs. Des actions ont aussi été posées dans plusieurs villes au Canada et dans le monde.



CONTRATS DE TRAVAIL

Mecar Métal – St-Bruno

Les 55 métallos de Mecar Métal à St-Bruno-de-Montarville, ont accepté un contrat qui prévoit 8% d'augmentation sur 3 ans. Une compensation forfaitaire de 200\$ sera aussi versée pour les dépenses à être encourues suite aux modifications du régime d'assurances collectives. Mecar Métal Inc. fabrique des produits de chauffage et de ventilation sur mesure.

Norcast – Mont-Joli

Les 180 travailleurs de l'usine de fabrication de matériel minier Norcast ont ratifié une convention prévoyant des augmentations de 11,25% sur cinq ans et d'importantes améliorations du régime de retraite, équivalant à une hausse totale de près de 6\$ l'heure. Les travailleurs pourront prendre leur retraite sans pénalité dès l'âge de 60 ans, plutôt

que 65 ans. De plus, les mises à pied temporaires seront désormais effectuées en fonction de l'ancienneté. La convention met fin au recours à des contrats individuels temporaires et permet de libérer le président deux jours par semaine.

Dutailier – St-Pie

Après que leur entreprise eût passé une période très difficile en raison de la forte concurrence, les 103 métallos à l'emploi du fabricant de chaises sur billes Dutailier ont accepté à 93% une convention de quatre ans, qui confère plusieurs améliorations sur le plan des clauses normatives. Les procédures de supplémentation ont été améliorées. L'allocation pour l'achat de bottines de travail a aussi été augmentée. Les travailleurs ont par ailleurs accepté un gel salarial de deux ans (avec un

montant forfaitaire de 100\$ la deuxième année) et des hausses successives de 0,25\$ pour les deux autres années.

Hotel Grand Lodge – Mont-Tremblant

Alors que l'hôtel est aux prises avec des difficultés financières, les travailleurs et travailleuses de l'hôtel ont accepté de prolonger leur contrat d'un an, avec une hausse salariale de 2%, en espérant que les finances iront mieux à la prochaine négociation. Les métallos du Grand Lodge ont tout de même pu améliorer les clauses ayant trait aux congés de maladie et aux vacances.

Villa Port-Cartier

Nouvellement syndiqués, les 6 salariés de cette résidence pour personnes âgées ont accepté à l'unanimité un premier contrat qui encadrera l'attribution des vacances, le temps supplémentaire, l'affichage de postes ainsi que le choix des horaires. Les gains sont concentrés au chapitre des clauses normatives.

Pyrotek – Drummondville

Les 92 travailleurs du fabricant de matériel servant aux alumineries ont ratifié une convention collective d'une durée de six ans. Ils obtiennent des hausses de 0,50\$ de l'heure pour 2011, 2012 et 2013, puis de 0,45\$ de l'heure pour les trois années suivantes. Le salaire horaire

moyen oscille autour de 18\$ l'heure.

Sodexho – Sept-Îles

Les 25 métallos qui assurent le service de cafétéria à l'aluminerie Alouette de Sept-Îles ont accepté à l'unanimité de prolonger leur convention collective pour deux ans, moyennant des hausses salariales équivalant à 11,5% du salaire d'ici mars 2013. L'entreprise avait entamé les discussions au sujet de la prolongation juste avant la procédure d'appel d'offres.



Les débardeurs manifestent à Sept-Îles

Les débardeurs du Port de Sept-Îles ont protesté le 1^{er} février contre la décision de l'employeur de ne pas recourir aux débardeurs syndiqués pour effectuer les opérations liées à l'exploitation de la nouvelle mine de la Consolidated Thompson au Lac Bloom (Fermont), et ce, malgré une lettre d'entente en ce sens signée en septembre dernier. Les pressions ont porté fruit, l'employeur a fait volte-face quelques jours plus tard, acceptant même de verser aux travailleurs lésés le salaire pour les heures où ils auraient dû travailler.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO 221

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, Bureau 5100, Montréal, QC H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois : Daniel Roy

Responsable : Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Jeannot

Bradette, Gaétan Gladu, Isabelle

Bournival (Brossard); Stéphane

Paquet, Luc Chapados (Côte-

Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie,

Îles-de-la-Madeleine); Manon

Bertrand (Montréal); Martin

Jacques, Nancy Thibault (Nord

et Nord-Ouest); Philippe Doré,

Jocelyn Rosa, Sylvain Maltais

(Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien : Roseline

Mongeon, Mimi Poulin

Tirage : 11000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

les syndiquées chez

Atelier québécois offset inc.

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.